

**Aux délégué-e-s et participant-e-s à la
Douzième Assemblée**

Objet: Note d'information n° 1

Date: le 3 août 2016

La présente note d'information a pour objectif de veiller à ce que les délégué-e-s et participant-e-s à la Douzième Assemblée puissent se préparer comme il se doit à cet important événement dans la vie de la FLM. Les documents mentionnés dans cette note sont disponibles dans la section «Ressources» du site de l'Assemblée (<http://www.lwfassembly.org/en/news/resources/>).

Programme et méthodologie

Tout ce qu'il faut savoir sur le programme et la méthodologie de l'Assemblée se trouve dans deux documents fondamentaux: Note conceptuelle de la Douzième Assemblée et Processus et méthodologie de la Douzième Assemblée. Ces documents sont disponibles dans les langues officielles de la FLM. Le dernier calendrier provisoire est disponible en anglais seulement.

L'omatala

L'omatala est un espace de rencontres, d'apprentissage mutuel et de créativité. Son utilité et sa réussite dépendront de tous les participantes et participants à l'Assemblée et de leur volonté d'y participer et d'y contribuer par des ateliers, des récits et des expositions, mais aussi pendant l'Assemblée elle-même au moyen d'actions et d'activités spontanées. Nous encourageons des contributions en grand nombre. Les lignes directrices et le formulaire de participation sont disponibles à la page Ressources du site web de l'Assemblée.

Règlement intérieur

Le déroulement de l'Assemblée sera guidé par un ensemble de procédures. Il sera important de connaître le Règlement intérieur pour faciliter les délibérations de l'Assemblée et la prise de décisions. Les versions française, anglaise et espagnole du Règlement intérieur de la douzième Assemblée sont d'ores et déjà disponibles. La version allemande de ce document sera prête à la fin août 2016.

Visites pré-Assemblée (NOUVEAU!)

Les bureaux de la Douzième Assemblée à Windhoek et Genève organisent, avec le soutien du Conseil uni des Églises évangéliques luthériennes de Namibie, un programme de visites en Namibie du 4 au 9 mai 2017. Ces visites ont pour but de mettre les participantes et participants à l'Assemblée au contact des principales difficultés liées à la pauvreté et aux changements climatiques auxquelles sont confrontés les populations et les Églises du pays et de leur permettre de mieux comprendre ces enjeux. Les places sont limitées à 40 participants et participantes et puisque les visites seront entièrement autofinancées, le coût total des visites, y compris les déplacements, les repas et l'hébergement, sera assumé par les participantes et participants eux-mêmes. Les jeunes et les femmes auront la possibilité, en leur qualité de délégués, d'en savoir plus sur la Namibie et sa population lors de leur propre réunion pré-Assemblée. Des informations complémentaires sur les visites et les coûts sont disponibles sur le site web.

Demande de subvention pour la Douzième Assemblée

Chaque Église membre de la FLM sera représentée à la Douzième Assemblée par au moins un-e délégué-e. Nous rendons grâce à l'engagement de toutes les Églises membres et aux efforts qu'elles ont consenti pour assumer les frais de transport et d'hébergement de leurs déléguées et délégués. Certaines Églises peuvent avoir des difficultés à réunir les fonds nécessaires pour régler ces dépenses. Pour ces Églises, la FLM a mis en place un fonds destiné au subventionnement de la participation des déléguées et délégués à l'Assemblée. Les Églises ont jusqu'au 15 octobre 2016 pour faire une demande de subvention. Les lignes directrices et les formulaires de demande sont disponibles sur le site web.

Procédure de demande de visa (NOUVEAU!)

Tous les ressortissants étrangers voyageant en Namibie pour assister à une conférence doivent se voir délivrer un visa d'affaires. Dans le cadre de l'Assemblée, tous les délégué-e-s et participant-e-s à l'Assemblée sont donc tenus d'obtenir un visa pour entrer sur le territoire namibien. Nous remercions les autorités namibiennes pour l'aide qu'elles ont apportée en mettant en place une procédure simplifiée et uniformisée. On pourra télécharger la procédure et les exigences relatives à l'obtention du visa ainsi que le formulaire de demande de visa à la page Ressources du site web de l'Assemblée.

Hébergement (NOUVEAU!)

Tous les délégués et déléguées à l'Assemblée seront logés à l'hôtel Safari Court, dont le centre de conférences sera le site principal de l'Assemblée. Comme il en a été convenu entre la FLM et l'hôtel Safari, le Bureau de l'Assemblée sera chargé de coordonner les réservations et la répartition des chambres pour les déléguées et délégués. Les modalités concrètes de cet accord, y compris en ce qui concerne le règlement des prestations pour les délégués et déléguées non subventionnés, seront déterminées en temps utile. Pour les autres participantes et participants à l'Assemblée, afin de faciliter l'organisation logistique des navettes quotidiennes entre les autres sites d'hébergement et le centre de conférences de l'hôtel Safari Court, la FLM a réservé des chambres dans des hôtels proches du Safari ou en centre-ville. Deux principes ont guidé le choix des autres sites d'hébergement: la proximité (entre eux) et le nombre de chambres mises à disposition de la FLM.

Une liste des hôtels sélectionnés comprenant des informations détaillées sur leur emplacement et leurs tarifs est disponible en cliquant sur le lien ci-dessous. D'autres hébergements, principalement des petits hôtels privés, seront choisis quand toutes les chambres de la liste d'hôtels auront été réservées. L'option des petits hôtels privés sera retenue en dernier recours étant donné la complexité de l'organisation d'une navette quotidienne. Les participantes et participants autofinancés peuvent d'ores et déjà réserver leur hébergement dans l'hôtel de leur choix figurant sur la liste à l'**exception** de l'hôtel Safari. Les déléguées et délégués autofinancés qui choisissent d'être hébergés à l'hôtel Safari sont invités à envoyer leur demande de réservation à LWF_Assembly@lutheranworld.org

Inscriptions (NOUVEAU!)

Les inscriptions à la Douzième Assemblée de la FLM sont ouvertes du 10 septembre 2016 au 15 mars 2017. Des directives seront communiquées début septembre afin d'accompagner les participantes et participants à l'Assemblée dans le processus d'inscription.